



**KPMG S.A.**  
**Bureau de Marseille**  
480 avenue du Prado  
BP 303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Les Chantiers du Pays Martégal  
- Côte Bleue**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009  
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue  
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île  
13500 Martigues  
*Ce rapport contient 12 pages*



**KPMG S.A.**  
**Bureau de Marseille**  
480 avenue du Prado  
BP 303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue**

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'absence d'un dispositif suffisamment élaboré de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 25 mai 2010

KPMG S.A.



Joëlle Bouchard  
Actionnaire



Robert Acquaviva  
Associé

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL  
BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

LIBELLE	ACTIF				PASSIF		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2009	EXERCICE AU 31/12/2008	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2009	EXERCICE AU 31/12/2008
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations corporelles	61 628.79	53 420.84	8 207.95	18 183.21	Réserves		
Immobilisations financières	1 722.12	0.00	1 722.12	1 722.12	Report a nouveau	45 711.19	-138 521.54
<b>TOTAL 1</b>	<b>63 350.91</b>	<b>53 420.84</b>	<b>9 930.07</b>	<b>19 905.33</b>	Résultat de l'exercice	2 994.58	184 232.73
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Stock de marchandises	3 609.31		3 609.31	1 418.16	Subventions investissement renouvelables	4 015.40	4 379.36
Fournisseurs avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00	Subventions investissement non renouvelables	3 303.25	13 770.91
Clients et comptes rattachés	137.35		137.35	9.20	<b>TOTAL 1</b>	<b>56 024.42</b>	<b>63 861.46</b>
Créances fiscales et sociales	2 634.71		2 634.71	2 205.13	<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
Autres créances	262 870.95	102 063.64	160 807.31	271 370.24	Provisions pour risques	0.00	23 337.50
Disponibilité	101 719.74		101 719.74	117 938.88	Provisions pour charges d'exploitation	0.00	0.00
<b>TOTAL 2</b>	<b>370 972.06</b>	<b>102 063.64</b>	<b>268 908.42</b>	<b>392 941.61</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>0.00</b>	<b>23 337.50</b>
<b>COMPTES A REGULARISER</b>					<b>FONDS DEDIES</b>		
Charges constatées d'avance	602.55		602.55	498.79	- sur subvention fonctionnement	0.00	0.00
Charges à étaler	0.00	0.00	0.00	0.00	-sur autres ressources	0.00	0.00
<b>TOTAL 3</b>	<b>602.55</b>	<b>0.00</b>	<b>602.55</b>	<b>498.79</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
					<b>DETTES FINANCIERES</b>		
					Dettes financières	0.00	91 000.00
					Dépôts de garantie reçus	0.00	0.00
					<b>TOTAL 4</b>	<b>0.00</b>	<b>91 000.00</b>
					<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
					Avances et acomptes reçus	0.00	49.12
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 213.28	40 543.42
					Dettes fiscales et sociales	167 041.22	129 325.87
					Autres dettes	8 037.12	52 103.36
					<b>TOTAL 5</b>	<b>199 291.62</b>	<b>222 021.77</b>
					<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
					Produits constatés d'avance	24 125.00	13 125.00
					<b>TOTAL 6</b>	<b>24 125.00</b>	<b>13 125.00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>434 925.52</b>	<b>155 484.48</b>	<b>279 441.04</b>	<b>413 345.73</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>279 441.04</b>	<b>413 345.73</b>



**ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL**  
**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009**

LIBELLE	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009		DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	
	PAR POSTE	PAR NATURE	PAR POSTE	PAR NATURE
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		1 497 151.93		1 493 301.74
Production vendue de biens et services	90 822.69		91 511.46	
Production immobilisee	0.00		0.00	
Subvention d'exploitation	1 382 991.74		1 401 689.82	
Reprises sur provision et transfert de de charges	23 337.50		100.46	
Autres produits de gestion			0.00	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		1 519 721.14		1 308 377.83
Achats de marchandises	37 915.36			
Variation de stock	-2 191.15		-1 418.16	
Achats autres approvisionnements	5 235.77		45 019.43	
Autres achats et charges externes	48 313.22		27 181.85	
Impots et taxes et versements assimilés	36 757.00		46 112.00	
Salaires et traitements	1 030 663.22		907 363.69	
Charges sociales	246 064.21		266 210.58	
Autres charges	425.96		418.04	
Dotations aux amortissements	14 473.91		17 490.40	
Dotations aux prov. pour dépréciation	102 063.64			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-22 569.21		184 923.91
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		0.00		0.00
Autres interets et produits	0.00		0.00	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		3 060.39		5 644.58
Interets et charges	3 060.39		5 644.58	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		-3 060.39		-5 644.58
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		-25 629.60		179 279.33
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		55 608.09		13 317.32
Produits de Cession d'éléments d'actifs	1 861.00			
Produits sur exercices antérieurs	43 279.43		2 309.14	
Quote part subvention viré au résultat	10 467.66		11 008.18	
Reprises sur provisions				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		26 983.91		8 363.92
Charges sur opérations de gestion	25 412.00			
VNC des éléments d'actifs cédés	1 571.91		8 363.92	
Dotations exceptionnelles				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		28 624.18		4 953.40
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		1 552 760.02		1 506 619.06
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		1 549 765.44		1 322 386.33
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		2 994.58		184 232.73

## ASSOCIATION "CHANTIER DU PAYS MARTEGAL"

ELEMENT numero	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	INFORMATIONS	
		PRODUITES note numero	NON PRODUITES N/S ou N/A
1	<b>A REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	X	
	Methode d'evaluation	A1	
	Calcul des amortissements et des provisions	A2	
	Changements de methode		
	Dérogations		NA
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	A3	
	<b>B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>		
2	Etat de l'actif immobilise	B1	
3	Etat des amortissements	B2	
4	Etat des provisions	B3	
5	Etat des échéances des créances et des dettes	B4	
6	Informations et commentaires sur:		
	01 Elements relevant de plusieurs postes du bilan		NA
	02 R évaluation		NA
	03 Frais d'établissement		NA
	04 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	05 Fonds commercial		NA
	06 Interets immobilises		NA
	07 Interets sur éléments de l'actif circulant		NS
	08 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	09 Avances aux dirigeants		NA
	10 Produits a recevoir	B5	NA
	11 Charges a payer	B5	
	12 Charges et produits constatés d'avance	B6	
	13 Charges a répartir sur plusieurs exercice		NA
	14 Composition du capital social		NA
	15 Parts bénéficiaires		NA
	<b>C ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
7	Credit bail		NA
8	Engagements financiers		NA
9	Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
10	Identité des société-mères consolidant les comptes de la société		NA
11	Liste des filiales et participations		NA
12	Droit Individuel à la Formation	C12	
13	Indemnités de départ à la retraite	C13	
	<b>D AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>		
14	Divers elements significatifs	D14	NA



## FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2009 comptabilise dans ses charges une provision pour risque au titre du solde des subventions FSE 2007 et FSE 2008 pour un montant de 102 K€. En effet et malgré nos multiples échanges avec la DRTEFPT qui nous assure que ces sommes sont mandatées nous sommes toujours dans l'attente du règlement à la clôture des comptes 2009.

## A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

### **A1- Méthode d'évaluation**

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

### **A2- Calcul des Amortissements et Provisions**

#### **A2.1. Les Amortissements**

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..  
Leur durée est de 3 ans.

#### **A2.2. Les Provisions**

- Pour les congés payés :  
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références)
- Les provisions pour créances douteuses et débiteurs divers résultent d'une étude au cas par cas .

#### **A2.3 Les Engagements**

Ils correspondent à la part des subventions de fonctionnement n'ayant pu être utilisée en totalité.

### **A3- Information pour donner l'image fidèle**

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 82 salariés, 11 contrats à durée indéterminée et 71 contrats à durée déterminée.

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 113 158 Euros.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues met à disposition à titre gratuit les locaux.



B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	01/01/2009	augmentation	diminution	AU 31/12/2009
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles</b>				
matériel et mobilier divers	57 830.77	6 070.56	2 272.54	61 628.79
matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations financières</b>				
prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
cautions	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>57 830.77</b>	<b>6 070.56</b>	<b>2 272.54</b>	<b>61 628.79</b>

B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	AU 01/01/2009	dotation	reprise	AU 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	39 647.56	14 473.91	700.63	53 420.84
<b>TOTAL</b>	<b>39 647.56</b>	<b>14 473.91</b>	<b>700.63</b>	<b>53 420.84</b>

B3 ETAT DES PROVISIONS

NATURE	AU 01/01/2009	dotation	reprise	AU 31/12/2009
Pour charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour risques	23 337.50	0.00	23 337.50	0.00
Pour immobilisation financiere	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	102 063.64	0.00	102 063.64
<b>TOTAL</b>	<b>23 337.50</b>	<b>102 063.64</b>	<b>23 337.50</b>	<b>102 063.64</b>

**B4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
<b>ETAT DES CREANCES</b>			
Créances ratt. à des participations	1 722.12		1 722.12
Sur fournisseurs avances	0.00	0.00	
Stock	3 609.31	3 609.31	
Sur clients	137.35	137.35	
Etat -charges sociales	0.00	0.00	
Débiteurs divers			
avance sur salaire	2 634.71	2 634.71	
Subventions collectivités	254 389.36	254 389.36	
autres débiteurs	8 481.59	8 481.59	
charges constatées d'avance	602.55	602.55	
<b>TOTAL 1</b>	<b>271 576.99</b>	<b>269 854.87</b>	<b>1 722.12</b>
<b>ETAT DES DETTES</b>			
Découvert bancaire	0.00	0.00	
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	
Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	
Fournisseurs et comptes rattaches			
sur immobilisations	14 098.25	14 098.25	
sur effets a payer	0.00	0.00	
sur biens et services	10 050.56	10 050.56	
sur factures non parvenues	64.47	64.47	
Personnel rémunération due	0.00	0.00	
Personnel Congés Payes,Précarité	34 299.32	34 299.32	
Personnel autres charges			
Sécurité sociale et autres	82 887.11	82 887.11	
sur congés payes et précarité	17 722.46	17 722.46	
Etat -T.V.A.	0.00	0.00	
Etat - impôts société	0.00	0.00	
Etat-autres impôts	32 132.33	32 132.33	
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	8 037.12	8 037.12	
Produits constatés d'avance	24 125.00	24 125.00	
<b>TOTAL 2</b>	<b>223 416.62</b>	<b>223 416.62</b>	<b>0.00</b>



**B . COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :**

**B5 - Charges à payer et Produits à recevoir**

**B5.1 -Charges à payer : 103 543.82 Euros**

Elles sont d'exploitation pour 8 037.12 €, fiscales pour 32 132.33 €, et au titre des congés payés pour 51 440.46 € .

**B5.2 -Produits à recevoir : 8 481.59 Euros**

Ils sont d'exploitation et concernent le CNASEA.

**B6 - Charges et Produits constatés d'avance**

**B6.1. Charges constatées d'avance : 602.55 Euros**

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2009.

**B6.2. Produits constatés d'avance : 24 125.00 Euros**

Ils sont d'exploitation et correspondent et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

## C . ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

### C12- Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 Décembre 2009 correspond à un volume de **672 Heures** «formation»

### C13- Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Provisionné	Non Provisionné	Total
I. D. R		7 751 €	7 751 €

#### Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 1.60%,
- Le taux d'actualisation est de 5.10%,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 65 ans,
- Le taux de charges sociales est de 43%.





**KPMG S.A.**  
**Bureau de Marseille**  
480 avenue du Prado  
BP 303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Les Chantiers du Pays Martégal  
- Côte Bleue**

**Rapport spécial du commissaire aux  
comptes sur les conventions  
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009  
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue  
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Ile  
13500 Martigues  
*Ce rapport contient 3 pages*

## **Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue**

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

A l'assemblée générale de l'association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **1 Absence d'avis de convention**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

#### **2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

##### **Avec la SARL La Calèche**

- Personne concernée :

L'association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue, associé détenant plus de 10 % des droits de vote de la SARL la Calèche.

- Nature et objet :

Votre association a établi un partenariat avec la SARL La Calèche de réparation de vélos. Cette convention a pris fin au 30 juin 2009.



- Modalités :

Une grille tarifaire a été établie en fonction de la nature des travaux et du temps de réalisation.  
Au titre de l'exercice 2009, votre association a enregistré en produits un montant de €. 1 650.

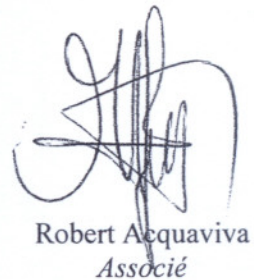
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Marseille, le 25 mai 2010

KPMG S.A.



Joëlle Bouchard  
*Actionnaire*



Robert Acquaviva  
*Associé*